



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Livrets d'épargne

Question écrite n° 11852

Texte de la question

M Jean-Louis Goasduff demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, la suite qu'il compte réserver à la proposition faite par le Crédit mutuel de réinstaurer une prime de fidélité sur les livrets d'épargne pour récompenser l'effort d'épargne et la stabilité des dépôts sur livrets qui sont une source importante de financement de l'économie. Dans un contexte de stagnation de sa collecte, une telle mesure serait de nature à dynamiser une épargne sociale et à redonner le goût de l'épargne aux Français.

Texte de la réponse

Reponse. - Après avoir été longtemps négatif, le taux d'intérêt du livret A des caisses d'épargne et du livret bleu du Crédit mutuel est redevenu positif depuis 1983. Cette situation résulte à la fois des progrès de la désinflation et de la volonté des pouvoirs publics d'encourager l'épargne populaire par une rémunération appropriée. Le taux de 4, 5 p 100 servi aux livrets défiscalisés offre une rémunération réelle de 1,5 p 100, compte tenu du taux d'inflation enregistré en 1988. Cette rémunération positive en termes réels, exceptionnelle dans l'histoire financière de la France, ne peut être augmentée sans provoquer de sérieuses difficultés pour le financement des grands secteurs d'activité de l'économie, dont le logement social.

Données clés

Auteur : [M. Goasduff Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11852

Rubrique : Epargne

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 1989, page 1731